

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 1^{er} avril 2016

N° 2016-2

L'an deux mil seize, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le premier avril deux mil seize.

L'an deux mil seize, le premier avril, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mme BERGER Solène – M. BERGOT Frédéric – M. ABIVEN Daniel – Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane, adjoints au Maire – Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick – Mme CARADEC Véronique – M. SIMON Bernard – Mme PAUTONNIER Julie – M. CORLET Philippe – Mme CORLOSQUET Karine – M. INISAN Luc – Mme OLLIVIER Rachelle – Mme BRETON Stéphanie – M. MORDRET Guy – Mme LE BOT Marie-Gabrielle – M. BRANELLEC Sébastien.

Etait absent : M. KING Neil qui a donné procuration à M. ABIVEN Daniel.

Secrétaire de séance : Mme CORLOSQUET Karine.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès verbal adopté à l'unanimité des votants

Droit de préemption urbain

Suite à la commission d'urbanisme, M. le Maire fait savoir au conseil que

- La commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de l'adjudication d'un bien situé 13, Pont du Châtel en PLOUIDER, cadastré section D n° 2, pour une contenance de 773 m² et appartenant à M. QUEMENER Jérôme.

1°) Ecole Notre Dame de la Sagesse

▪ Participation aux frais de fonctionnement

Mme Marylène LAGADEC indique à l'assemblée que la commission des finances a reçu les représentants de l'école Notre Dame de la Sagesse, lors de sa dernière réunion. Ceux-ci ont exposé la situation financière de l'école tout en faisant part de ses projets.

A la rentrée de septembre, 181 élèves étaient scolarisés à l'école (182 l'an passé), répartis ainsi :

- 153 de Plouider (151 l'an passé)
- 18 de Goulven (14 l'an passé)
- 10 de communes extérieures (17 l'an dernier).

L'année dernière, un forfait de 530,30 € par élève de Plouider et de Goulven, soit un montant de 87 500 € pour 165 élèves concernés, avait été versé.

Pour cette année, Mme Marylène LAGADEC propose de verser un forfait de 90 630 € représentant, en conséquence, un forfait de 530 € par élève de Plouider et Goulven, pour 171 élèves concernés.

Elle rappelle qu'en application des nouveaux textes en vigueur concernant le financement des écoles privées, il revient désormais à l'école privée de solliciter une participation des communes extérieures dont les enfants fréquentent l'école, dans la mesure où ces communes n'ont pas d'école publique.

Par ailleurs, la commune met gratuitement à la disposition de l'école, la cantine municipale dont le loyer annuel est estimé à 15 000 € et assure, via la convention avec EPAL, une mise à disposition de personnel pour l'animation sportive à l'école à hauteur de 10 heures hebdomadaires (coût estimé à 6 120 €), soit un total de 111 750 €.

Elle propose que le versement à l'école soit réparti en trois fois : un premier versement le 15 février représentant 1/3 de la dotation versée l'année N-1 ; le solde de la dotation votée l'année N sera versée en juin et en septembre pour moitié des 2/3 restants.

Pour information : la commune a versé en 2015 un montant de 440 € par élève de Plouider scolarisé dans les écoles publiques (primaire et maternelle), les établissements spécialisés, les écoles privées extérieures (primaires) ainsi que le forfait correspondant au coût réel pour certains élèves scolarisés dans des écoles publiques (Ploudaniel, Le Folgoët).

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « Finances », à l'unanimité des votants :

- FIXE le forfait de fonctionnement à l'école Notre Dame de la Sagesse à 90 630 €.

2°) Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures

Au préalable au vote des frais de fonctionnement des écoles extérieures, M. le Maire rend compte à l'assemblée des avancées en matière d'école intercommunale.

M. le Maire indique que depuis de nombreuses années la commune apporte son soutien au fonctionnement des écoles extérieures quelles soient privées ou publiques. En 2015, le Conseil Municipal a souhaité mener une réflexion avec la commune de Lesneven pour étendre la participation de la commune et signer une convention d'école intercommunale. Lors des rencontres avec les élus de Lesneven, Mme le Maire a indiqué, d'emblée, que la réflexion soit élargie à la commune de Goulven. Les élus lesneviens n'ont pas voulu créer une école intercommunale et entendent de toute manière limiter le nombre d'enfants de Plouider scolarisés au sein de leur école publique. Ils ne souhaitent pas être à l'origine d'une éventuelle fermeture de l'école publique de Goulven. Devant ce manque d'enthousiasme, un rapprochement des élus de Goulven a eu lieu qui a suscité plus d'intérêt. C'est pourquoi, la réflexion va se poursuivre avec cette commune pour définir les modalités d'une convention.

M. le Maire poursuit les questions liées aux écoles. Il informe l'assemblée que la mairie est sollicitée par différentes communes pour le financement des TAP. Nous ne souhaitons pas participer à leur financement ; nous faisons le choix de privilégier notre école et les activités organisées au niveau de notre commune (ALSH) et qui correspondent au choix de la majorité des parents de Plouider et ouvertes à tous les enfants.

Cette démarche envers la commune de Goulven s'inscrit dans une réflexion plus large et concerne tous les domaines de la vie communale où nous aurions des intérêts communs à rassembler nos moyens, c'est le cas concernant la micro crèche. On ne peut trouver de logique à une convention concernant l'école que si elle mène à une réflexion sur des mutualisations plus larges à l'avenir: les

services techniques, les services administratifs, l'école, les équipements sportifs et culturels. Cette démarche envers Goulven est clairement une incitation à la réflexion.

Certaines communes pensent que les compétences communautaires évolueront et qu'il n'est donc pas nécessaire de faire avancer les projets des communes. Nous pensons que c'est un mauvais calcul. Cela n'apporte rien de bon à l'économie et n'évitera pas aux habitants des communes d'être sollicités financièrement. Nous sommes attachés aux communes rurales parce qu'elles assurent la proximité avec le citoyen et que c'est un lieu où la démocratie peut être riche et bien vivante. Mener une réflexion sur les différents domaines mutualisables est le seul moyen de les faire durer et avec eux, les services à la population. Nous ne voyons pas la communauté évoluer vers de la proximité avec les citoyens, ce n'est pas dans ses gènes.

Suite à l'intervention de M. le Maire, Mme Marylène LAGADEC présente à l'assemblée les demandes provenant de mairies ou d'écoles extérieures à la commune et qui accueillent des élèves de Plouider :

	Ecoles publiques			Ecoles privées		
	Matern	Primaire	Total	Matern	Primaire	Total
Lesneven – Jacques Prévert, Argoat Sacré Cœur et Diwan	9	23	32	9	15	24
Le Folgoët – Paul Gauguin et Sainte Anne		1	1		1	1
Ploudaniel – Jean Monnet et Sainte Anne	2	1	3	1	1	2
Saint-Méen – Saint Joseph				3		3
Treflez – Notre Dame du Sacré Cœur				1	1	2
TOTAL	11	25	36	14	18	32

En 2015, le Conseil Municipal a fixé à 440 € le forfait versé par enfant fréquentant une école située en dehors de la commune de la façon suivante :

- élèves des écoles publiques (maternelle et primaire)
- élèves des établissements spécialisés (maternelle et primaire)
- élèves des écoles privées (primaire uniquement).

L'an passé, la commune a versé :

- 12 760 € à la mairie de Lesneven pour 29 élèves scolarisés à l'école Jacques Prévert (maternelle et primaire)
- 4 400 € à l'OGEC de l'Argoat/Sacré Cœur de Lesneven pour 16 élèves scolarisés en primaire ou en CLIS
- 1 760 € à l'école Diwan de Lesneven pour 4 élèves scolarisés en primaire
- 606 € à la mairie de Le Folgoët pour 1 élève scolarisé à l'école Paul Gauguin (application du coût demandé par la collectivité)
- 435 € à l'OGEC de Notre Dame du Folgoët pour un enfant scolarisé en primaire (application de la règle de réciprocité)
- 2 684,79 € à la mairie de Ploudaniel pour 2 élèves scolarisés à l'école Jean Monnet (maternelle et primaire – application du coût demandé par la collectivité)
- **Soit un total de 22 645,79 €**

En cas de maintien du forfait individuel de 440 € et l'application des montants demandés par les communes pour les écoles publiques, la dépense de la commune serait de 23 921 € pour 2016.

M. Guy MORDRET fait remarquer que la Communauté de Communes n'a que 20 ans d'existence. Il est certain qu'à terme, la proximité avec les habitants entrera dans ses gènes. Il trouve regrettable de ne pas œuvrer dans cette direction.

M. le Maire répond qu'il faudra beaucoup de temps pour arriver à une proximité avec la population et qu'il existe un décalage par rapport aux attentes des citoyens et que ce qui est important pour la commune n'est pas spécialement inscrit dans le programme de la Communauté de Communes. Malgré tout la commune va poursuivre dans le développement de la mutualisation.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « Finances », à l'unanimité des votants, moins une ABSTENTION (M. Sébastien BRANELLEC) :

- FIXE à 440 € le forfait alloué par élève fréquentant une école située en dehors de Plouider, sous réserve de réciprocité.

3°) Accueils de Loisirs Sans Hébergement

▪ Convention de partenariat avec l'association Familles Rurales de Guisseny

M. Frédéric BERGOT rappelle qu'une convention annuelle est signée entre la commune et l'association « Familles Rurales » de Guisseny pour les activités de loisirs sans hébergement qu'elle organise pour les enfants de 3 à 13 ans, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes.

La participation demandée à la commune s'élevait, pour cette année à 14 € par enfant et par jour, contre 13 € l'an dernier et en 2014. L'incidence budgétaire de cette augmentation serait de 121,50 € par rapport à la fréquentation de l'année dernière.

Pour les activités proposées en 2015, la commune de Plouider a versé 1 579,50 € à l'association ce qui représente 121,50 journées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Familles Rurales » de Guisseny dans les conditions sus énoncées.

▪ Convention avec l'association Familles de la Baie

M. Frédéric BERGOT rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et l'association « Familles de la Baie » en 2015 pour les activités de loisirs sans hébergement qu'elle organise pour les enfants de 3 à 13 ans, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes.

La participation demandée à la commune s'élevait, pour cette année à 14 € par enfant et par jour, contre 13 € l'an dernier. L'incidence budgétaire de cette augmentation serait de 668,50 € par rapport à la fréquentation de l'année dernière.

Pour les activités proposées en 2015, la commune de Plouider a versé 8 690,50 € à l'association ce qui représente 668,50 journées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Familles de la Baie » dans les conditions sus énoncées.

L'expérimentation de l'année dernière d'ouvrir l'accueil de loisirs lors de certaines petites vacances va se poursuivre par l'ouverture à toutes les petites vacances. L'association réfléchit également à une ouverture le mercredi à partir du mois de septembre.

▪ Convention avec le centre socio culturel de Lesneven

M. Frédéric BERGOT rappelle que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes une convention annuelle est signée entre la commune et le centre socio culturel de Lesneven pour les activités de loisirs sans hébergement qu'il organise pour les enfants de 3 à 13 ans.

La participation demandée à la commune s'élève, pour cette année à 14 € par enfant et par jour, contre 13 € l'an dernier et en 2014. L'incidence budgétaire de cette augmentation serait de 657,50 € par rapport à la fréquentation de l'année dernière.

Pour les activités proposées en 2015, la commune de Plouider a versé 8 547,50 € au centre socio culturel ce qui représente 657,50 journées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre socio culturel de Lesneven dans les conditions sus énoncées.

▪ **Convention avec la commune de Brignogan-Plages**

M. Frédéric BERGOT indique que pour la première année, la commune de Brignogan-Plages propose une convention aux communes dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs sans hébergement de cette commune. Cette convention est établie dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes.

La participation demandée à la commune s'élève à 14 € par enfant et par jour, comme pour les autres structures organisant l'accueil de loisirs pour les enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la mairie de Brignogan-Plages, dans les conditions sus-énoncées.

En conclusion, M. Frédéric BERGOT indique que le soutien aux accueils de loisirs est une priorité pour la municipalité et que l'engagement de la commune est réel. L'effort financier de la commune est important et répond au besoin des familles. Depuis 2009, le nombre de jours d'accueil a plus que doublé, passant de 698 journées à 1 500 journées en 2015, tout comme les dépenses qui se sont élevées à 19 077 € en 2015 contre 4 890 € en 2009.

4°) Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins du Bas Léon

▪ **Modification des statuts**

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins du Bas Léon, auquel la commune adhère, a procédé à la modification de ses statuts par délibération en date du 16 février 2016.

Ces nouveaux statuts permettront :

- l'adhésion des communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers et du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes ; cette dernière a déjà approuvé la modification des statuts.
- Le retrait du Conseil Départemental.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents au Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces

modifications, à compter de la réception du courrier leur notifiant les nouveaux statuts. A défaut la décision de la collectivité membre est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins du Bas Léon.

5°) Fixation des taux communaux pour 2016

Mme Marylène LAGADEC informe l'assemblée du produit qui pourrait être perçu par la commune avec le montant prévisionnel des bases d'imposition auquel sont appliqués les taux fixés l'an passé :

	Base prévisionnelle 2016	Taux actuel	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	1 808 000	15,64 %	282 771 €
Taxe foncière (bâti)	1 238 000	19,83 %	245 495 €
Taxe foncière (non bâti)	122 400	49.18 %	60 196 €
TOTAL			588 462 €

Elle précise que l'application des taux actuels n'aura quasiment pas d'incidence sur la recette attendu par rapport à l'an passé, les bases prévisionnelles de taxe foncière sur les propriétés bâties étant estimées à la baisse. Elle indique que le projet de budget primitif a été réalisé sans augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- FIXE les taux des taxes locales comme indiqué ci-dessus.

6°) Affectation des résultats d'exploitation 2015

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des résultats du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement n-2.

En cas de déficit de fonctionnement, le déficit reste apparent jusqu'à ce qu'il soit couvert par un excédent du service de fonctionnement.

En cas d'excédent de fonctionnement et de déficit d'investissement, l'excédent de fonctionnement doit être affecté à la couverture du déficit.

Lorsque les deux sections sont excédentaires, l'organe délibérant dispose du choix des résultats du service de fonctionnement : le transfert de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement peut être total ou partiel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AFFECTE de la façon suivante les résultats de fonctionnement 2015 :

SECTION D'EXPLOITATION	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	Report à nouveau (fonct)	Besoin de financement (invt)	Réserve (invt)
BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE	461 439,02 €	120 000,00€	€	341 439,02 €
BUDGET DU SERVICE « ASSAINISSEMENT »	39 477,37 €	19 239,00€	20 237,34 €	1,03 €

7°) Projets de budgets primitifs pour 2016

⇒ COMMUNE

Mme Marylène LAGADEC, adjointe en charges des finances, indique que le projet de budget 2016 a été présenté en commission finances le mardi 29 mars dernier. Cette commission a permis de passer en revue tous les chapitres de ce budget. Chacun a, cependant, pu en recevoir le détail avant la séance de ce conseil.

Elle ne reprend donc aujourd'hui que les grandes lignes de ce budget, à savoir :

- ♦ **La section de fonctionnement** s'élève à 1 356 077 €, contre 1 351 595 € en 2015.

Au niveau des recettes :

- Concernant les opérations d'ordre :

L'excédent antérieur est maintenu à 120 000 €. Cette réserve créée représente 9% des recettes.

- Concernant le chapitre 73 – Impôts et taxes (+ 10 649 €/Budget 2015)

Les impôts constituent le poste principal des recettes (53%). Avec un maintien des taux des taxes foncières et taxe d'habitation, cette recette augmente en raison de la révision de la base par les services de l'état et par les constructions nouvelles. Ce poste augmente de 12 000 € par rapport au prévisionnel 2015.

Moins de droits de mutation que le budget prévisionnel 2014 (35 000 €) mais une somme égale au réalisé 2014. Ce poste perd 6 000 €.

- Concernant le chapitre 74, celui des dotations de l'état

Ce poste représente l'autre grosse partie des recettes (31%). Il tend malheureusement à diminuer. La dotation forfaitaire passe de 239 700 € au budget 2015 à 215 800 € en 2016, soit 23 900 € de moins. Pour information, l'effort au redressement des finances publiques atteindra 68 800 € en 2017 au vu des éléments portés à notre connaissance aujourd'hui. 68 800 €, c'est 5% du budget de fonctionnement de la commune, mais c'est surtout à comparer à nos annuités d'emprunt qui se sont élevées à 108 437 € en 2015. On perd simplement 50% de cette valeur. 68 800 € correspond à l'annuité d'un emprunt de 670 000 € sur 10 ans.

Au niveau des charges :

- Concernant le chapitre 011 « charges à caractère général »

Le chapitre se maintient à 263 050 €, malgré une augmentation significative du poste 605 (travaux) avec l'enfouissement des réseaux Télécom Rue de Kerséhen pour un montant de 18 750 € (+ 10 750 €/budget 2015). Ce sont des renégociations de tarifs à plusieurs niveaux qui ont permis cela : EDF, téléphone, contrat de dératisation... Ces démarches seront poursuivies en 2016 car elles s'avèrent fructueuses quasi systématiquement.

- Le chapitre des charges de personnel

Il passe de 400 355 € à 416 070 €. C'est 15 715 € de plus que 2015. Cette augmentation représente les changements d'échelon, les revalorisations de points, les absences à gérer (compensées en recettes) par du personnel de remplacement et des travaux d'entretien de bâtiments réalisés par du personnel de l'AGDE. M. le Maire précise que c'est un choix qui est fait par la municipalité de prendre du personnel de remplacement pour permettre au personnel titulaire de travailler dans de bonnes conditions. L'équipe est en sur effectif momentanément mais ne peut pas être durablement en sous effectif.

- Le chapitre des autres charges de gestion courante

Il baisse sensiblement, passant de 336 200 € à 302 045 €. On retrouve ici principalement la renégociation de la DSP de la micro crèche (- 10 000 €) et la subvention au budget de l'assainissement qu'il n'est pas prévue de verser cette année.

Ce budget a été construit sur un principe de prudence, comme toutes les communes aujourd'hui. Chaque chapitre a été étudié en minimisant nos recettes et en maximisant les postes de charges. Il a surtout été construit en fonction des réalisés 2014 et 2015.

♦ **La section d'investissement** s'élève à 1 040 910 €, contre 790 236 € en 2015.

Parmi les projets d'investissement 2016, figurent :

- Des acquisitions diverses pour 165 756 €, essentiellement des crédits pour constituer une réserve foncière en portant l'effort sur le renouvellement urbain et la densification du bourg.
- Des travaux dans les bâtiments communaux pour 82 367 €
- Des travaux au niveau de l'aménagement du bourg pour 74 215 €, enfouissement des réseaux et provision pour réaliser une étude sur l'aménagement de la RD 125
- Des travaux d'entretien de la voirie communale pour 275 972 €, dont 102 850 € de report de 2015
- L'inscription des travaux à la chapelle Saint Fiacre pour 302 216 €. Ce budget comprend les deux premières tranches de rénovation de l'édifice.

Ces travaux sont financés en partie par le report de l'excédent du budget 2015, par l'autofinancement de cette même section et par l'apport de subventions. A noter qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu.

Pour terminer, M. le Maire indique que la municipalité essaye d'anticiper les évolutions négatives des dotations sans pour autant rester figée. Il faut essayer de prévoir l'avenir à défaut de réaliser un plan pluriannuel que M. Guy MORDRET appelle de ses vœux. La commune doit rester prudente en matière d'investissement, mais elle a les moyens de ses projets si elle sait rester raisonnable.

⇒ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Mme Marylène LAGADEC, adjointe en charge des finances, donne lecture du projet de Budget Primitif 2016 de l'assainissement, article par article, répertoriés en chapitres de la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 94 669 €.

Elle donne également lecture, par opération, de la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 103 417 €. Elle tient compte des travaux d'extension du réseau pour la 2nde tranche du lotissement Ar Balan.

⇒ **LOTISSEMENT COMMUNAL Ar Balan**

Mme Marylène LAGADEC, adjointe en charge des finances, donne lecture du projet de Budget Primitif 2016 du lotissement communal, article par article, répertoriés en chapitres de la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 595 014 €.

Elle donne également lecture de la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 391 640 €.

Ce budget tient compte des travaux de viabilisation de la 2nde tranche du lotissement Ar Balan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ADOPTE les budgets primitifs 2016 tels que résumés ci-dessus.

INTERVENTION DE M. EMMANUEL LE PENNEC, TRESORIER MUNICIPAL

M. le Maire remercie M. Emmanuel LE PENNEC, trésorier de la commune, pour sa présence et l'invite à commenter les comptes de la commune.

Les principaux constats sont les suivants:

Sur la période analysée 2013 à 2015, la situation financière globale de la commune est satisfaisante malgré une diminution notable de l'autofinancement.

L'examen des comptes des exercices 2013 à 2015 fait ressortir une hausse importante des charges réelles de fonctionnement et une baisse des produits de même nature. Or, la maîtrise des charges de fonctionnement constitue le principal élément ayant une incidence positive sur la capacité d'autofinancement.

La hausse de la fiscalité compense la légère baisse du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune de 2013 à 2015. La nouvelle diminution en 2016 puis 2017 de l'enveloppe globale des dotations de l'Etat imposera probablement à la commune d'utiliser le levier fiscal afin de conserver le même autofinancement net satisfaisant que celui constaté en fin d'étude.

En effet, sur la période analysée, l'autofinancement net diminue fortement mais demeure à un niveau comparable aux strates de référence en 2015. La forte augmentation des charges de personnel pèse négativement sur l'autofinancement.

L'encours de dette a baissé significativement sur la période triennale. La commune se situe à un niveau très faible d'endettement en fin d'étude.

À partir de l'exercice 2013, la commune s'est lancée dans une politique d'équipement prudente sans mobilisation d'emprunt notamment en raison du niveau satisfaisant de l'autofinancement net et des importantes subventions.

Il ne semble pas opportun d'augmenter une pression fiscale par les taux, déjà élevés, d'autant que les données socio-démographiques des résidents à l'année, au travers du revenu fiscal moyen par foyer, sont plutôt défavorables (le revenu fiscal moyen est bien inférieur aux moyennes).

Les principaux indicateurs (endettement, pression fiscale, autofinancement...) sont globalement satisfaisants en fin d'analyse. Cependant il convient de maîtriser l'accroissement des charges de fonctionnement alors que les produits diminuent.

M. Guy MORDRET remercie Mme Marylène LAGADEC de la présentation qui a été faite mais regrette qu'il n'y ait pas de présentation pluriannuelle des investissements afin qu'il y ait plus de lisibilité à long terme. Il trouve satisfaisant que le budget de l'assainissement n'ait pas recours à une participation du budget communal pour être équilibré. Le budget communal est bien géré mais il trouve dommage que la thésaurisation soit excessive. Il remarque encore beaucoup de restes à réaliser. Il constate que les recettes du budget de l'assainissement sont en augmentation grâce aux derniers raccordements mais qu'il est toujours aussi difficile à équilibrer : la station d'épuration est surdimensionnée, il y a peu de constructions nouvelles.

M. le Maire indique qu'en effet il y a peu de marge sur les recettes provenant des branchements ; le budget a été construit seulement avec ceux qui sont actuellement connus. La durée de vie d'une station d'épuration est de 25/30 ans, son dimensionnement a été imaginé avec l'évolution de la population à cette échéance. C'est pourquoi elle peut paraître surdimensionnée actuellement mais doit faire face à l'avenir et permettre l'accueil de nouveaux résidents. M. le Maire est satisfait du choix qui a été fait pour l'environnement de la commune. D'autres communes ne l'ont pas fait, mais lorsque cette compétence deviendra communautaire, les élus de Plouider seront vigilants aux conditions de ce transfert.

Pour répondre à la question de M. Guy MORDRET concernant l'avancement de l'étude de l'assainissement de Pont du Château, M. Stéphane SIMON indique qu'il attend le résultat de l'étude du SPANC sur les assainissements individuels, car la dernière étude est un peu ancienne, pour pouvoir avancer dans les conclusions du bureau d'étude DCI Environnement.

Pour terminer, M. le Maire remercie l'ensemble des acteurs de ce budget, adjoints, élus et personnel. Il reste maintenant à le mettre en application car la population en a besoin tout comme l'économie locale.

8°) Comptes rendus des commissions

- Commission « Voirie - Cadre de Vie - Environnement »
M. Stéphane SIMON fait part à l'assemblée que les travaux d'amélioration de la sécurité sont terminés devant l'école ; que les travaux de voirie sont actuellement en cours sur les Rues de Kerjean et Traverse.
Le recrutement d'un agent au service technique est aussi en cours : des entretiens se sont déroulés le mercredi 30 mars dernier.
La commission étudie la faisabilité de la 2nde tranche du lotissement ar Balan.

- Commission « Vie Sociale »
Mme Solène BERGER informe le Conseil Municipal des projets de la commission pour l'année 2016.
La Fête du Jeu se déroulera le 4 juin prochain aux abords de la médiathèque en partenariat avec la commission « Culture – Multimédia » et portée par un groupe de jeunes en partenariat avec la club Avel Vor. De nouveaux partenaires se sont joints au groupe : le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, le REPAM, le centre socio culturel de Lesneven, l'ALSH, l'Oxy Jeunes. Le programme est en cours de finition.
La mise en place d'un jardin partagé. La commission réalisera une étude auprès de la population pour savoir si ce projet peut aboutir.
L'organisation d'un débat sur les risques liés aux arnaques téléphoniques en lien avec les structures en relation avec les personnes âgées.
La commission continue ses réflexions sur les logements sociaux : une visite de logements construits par BMH sera programmée sous peu.

- Commission « Information - Communication »
M. Frédéric BERGOT indique que les panneaux et le plan de la commune sont quasiment terminés.
Les projets 2016 :
 - Refonte du bulletin d'information municipal
 - Plaquette de promotion de la commune avec les différents services qui y sont proposés
 - Organisation d'une réunion publique sur les finances de la commune
 - Lancement du bulletin annuel avant l'été

- Commission « Travaux - Entretien des bâtiments communaux »
M. Daniel ABIVEN présente l'avancement du dossier de la chapelle Saint-Fiacre. Une réunion publique aura lieu le 23 avril prochain à la chapelle. M. Piotr CANDIO y présentera les travaux de restauration. Cette rencontre sera également l'occasion de signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.
L'arrivée de la course cycliste « la Routière » aura lieu cette année à Plouider le 10 avril.
Les JO de la Butte sont programmés le 29 mai.

- Commission « Finances »
Mme Marylène LAGADEC informe le Conseil Municipal que la commission Finances de la Communauté de Communes bâtit actuellement un cahier des charges pour lancer une étude sur les finances et la fiscalité des 15 communes sur les 4 dernières années.

9°) Questions diverses

▪ Fête du Jeu – Demande de subvention

Mme Solène BERGER rappelle à l'assemblée que la prochaine Fête du Jeu se déroulera le 4 juin. Le projet est porté par une équipe de jeunes de l'espace Oxy Jeunes en partenariat avec le club des aînés Avel Vor. Une demande de participation de la CAF a été demandée par l'équipe de jeunes dans le cadre du dispositif On s'lance. Comme une subvention a déjà été obtenue l'an dernier pour ce même projet, la subvention risque de ne pas être renouvelée, c'est pourquoi un dossier a été également monté par la commune. Une participation de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes peut également être accordée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- SOLLICITE les organismes financeurs de cette manifestation.

▪ **Micro crèche Brin d'Eveil – Convention avec la commune de Saint-Frégant**

M. Frédéric BERGOT informe l'assemblée que la commune de Saint-Frégant, lors de sa réunion du 18 mars 2016, a émis un avis favorable pour signer une convention, du même type que celle passée avec la commune de Goulven, afin de disposer de l'équivalent d'une place à temps plein à la micro crèche « Brin d'Eveil ».

La signature de cette convention permettrait à une ou plusieurs familles d'utiliser le service dans la limite de 2 200 heures. Le coût pour la commune de Saint-Frégant serait le même que pour la commune de Goulven, soit 2,47 € par heure, revu chaque année en fonction de la fréquentation effective de la structure. La convention serait conclue pour une année, à compter du mois de septembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Frégant dans les conditions sus-énoncées.

▪ **Association des Maires Ruraux du Finistère**

M. le Maire propose que la commune de Plouider adhère à l'association des maires ruraux du Finistère. Cette association, complémentaire à l'association des Maires du Finistère, est spécialisée dans la défense des intérêts des communes rurales et maritimes.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2016 s'élève à 100 €, dont 56 € pour l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux France, 19 € pour l'abonnement au journal « 36 000 communes » et 25 € pour l'association départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ADHERE à l'association des Maires Ruraux du Finistère.

▪ **Course pour la langue Bretonne – Redadeg**

La Redadeg est la course pour la langue bretonne. Elle parcourt la Bretagne sur 1 700 km. Chaque porteur de témoin achète un kilomètre et le bénéfice est redistribué pour soutenir des projets en faveur de la langue bretonne.

La Redadeg 2016 passera à Plouider le mercredi 4 mai vers 13h30. Chaque commune traversée par cette course est sollicitée par l'association Ti ar Vro Bro Leon qui coordonne l'organisation de la course dans le Léon pour acheter un kilomètre au prix de 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- OCTROIE une subvention de 200 € à l'association Ti ar Vro Bro Leon pour le passage dans la commune de la course Redadeg.

▪ Collecte des ordures ménagères

Du fait du manque de civisme des habitants de la Communauté de Communes, sa commission Environnement invite l'ensemble des conseils municipaux à diffuser le message suivant :

Chaque foyer de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes doit régler deux fois par an la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Derrière ces termes, la plupart des usagers pensent régler simplement le ramassage du contenu des bacs individuels et des colonnes. En réalité, la redevance englobe différentes prestations du service déchets : la collecte, le tri, le traitement des déchets, l'exploitation de la déchetterie et des aires de déchets verts.

Les incivilités coûtent cher à la collectivité

Malgré les consignes de tri régulièrement diffusées, il y a encore trop de déchets non-conformes et non valorisables dans les colonnes à emballages secs. Cela est le résultat d'erreur de tri (sacs, barquettes, films, pots en plastique ...) mais aussi de gestes volontaires (restes de repas, couches souillées, ordures ménagères en vrac...)

Quand ces déchets se retrouvent dans nos colonnes cela se traduit concrètement par :

- *un coût de tri de transport supplémentaire*
- *des risques d'hygiène et de sécurité pour les employés du centre de tri*
- *une détérioration des équipements*

Les refus de tri ont coûté plus de 30 000 € à la communauté de communes en 2015. Ils représentent 22 kg/habitant alors que la moyenne nationale est de 7,6 kg/habitant.

Nous devons réagir. Il tient à chacun d'être attentif aux erreurs de tri.

▪ Pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa dernière réunion, l'a autorisé à signer une convention avec le SDEF pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la Place du Général de Gaulle. Depuis, l'assemblée du SDEF a ajouté une condition à l'article 8 de cette convention : « une redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 € pour la durée de la convention. Elle sera exigible à l'issue de la convention sur présentation d'un titre de recette par la commune. »

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'écriture de cet article.

- AVIS unanime du Conseil Municipal pour modifier la délibération du Conseil Municipal du 18 février 2016 et se mettre en conformité avec les termes de la convention.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 h 30.